



## *Harcèlement en ligne*

### **L'AGRESSEUR D'UNE JOURNALISTE DE FRANCE TELEVISIONS CONDAMNÉ A UNE PEINE DE PRISON**

**Le 17 janvier dernier, le tribunal correctionnel de Béthune a condamné à 5 mois de prison avec sursis un homme qui avait harcelé en ligne, puis menacé de mort, une journaliste de France Télévisions. Le prévenu n'a pas fait appel du jugement, qui est donc définitif.**

En 2021 et 2022, un internaute avait utilisé plusieurs pseudonymes pour dénigrer, insulter puis menacer de mort une journaliste de [franceinfo.fr](https://franceinfo.fr) (via la partie "commentaires" de la plate-forme).

A la suite d'une plainte déposée par notre consœur, l'agresseur a été identifié puis mis en examen. Cet homme de 64 ans, domicilié dans le Pas-de-Calais, était jugé le 17 janvier dernier par le tribunal correctionnel de Béthune. L'entreprise France Télévisions et le Syndicat National des Journalistes s'étaient constitués partie civile.

Au cours de l'audience, le prévenu a reconnu les faits, indiquant avoir "*pris conscience de la gravité de ces propos, et les regretter*".

Avec un grand courage, notre consœur a raconté à la barre ce qu'elle avait subi pendant plusieurs semaines, et les conséquences physiques et psychologiques de cette violence.

Un représentant du SNJ a rappelé que l'internaute avait agi ainsi parce que certains articles de [franceinfo.fr](https://franceinfo.fr) lui avaient déplu, et qu'il voulait "*faire taire*" cette journaliste. Il s'agissait donc d'une attaque contre la liberté de la presse et l'ensemble de la profession.

Le tribunal a déclaré l'homme coupable d'avoir menacé de mort et harcelé notre consœur. Il l'a condamné à 5 mois de prison avec sursis, 2 ans d'inéligibilité, et au versement de plusieurs indemnités (dont 1 euro symbolique au SNJ), pour un total de 2300€.

Le SNJ salue la force et la détermination de notre consœur.

Nous saluons également le travail de Maître Ilana Soskin, avocate de notre consœur et de France Télévisions, et celui de Maître Vincent Brengarth, du cabinet Bourdon & Associés, qui représentait notre organisation.

Le harcèlement en ligne est un grave fléau qui frappe brutalement des centaines de journalistes chaque année. La Fédération Internationale des Journalistes (FIJ) a largement documenté ce phénomène, particulièrement violent à l'égard des femmes, et exhorté les médias à prendre la mesure du danger encouru par les victimes de harcèlement en ligne.

Le SNJ souhaite que France Télévisions consolide son dispositif de lutte contre le cyber-harcèlement, notamment son guide pratique, et le fasse connaître à l'ensemble de ses équipes.

Nous appelons l'ensemble des entreprises de presse à se doter au plus vite de protocoles efficaces pour prévenir le harcèlement en ligne, mais aussi pour protéger et assister leurs salariés quand ils sont victimes de tels agissements.

Le Syndicat National des Journalistes, première organisation de la profession, se tient prêt à soutenir et accompagner les confrères et consœurs qui choisiront de saisir les tribunaux.

Paris, le 15 février 2023